

VOTRE COMMUNE EST EN **CRISE** SÉCHERESSE

Pour garantir les usages
prioritaires, soyons tous citoyens,
économisons l'eau !



Arrosage des potagers **interdit de 8h à 20h**
Arrosage des pelouses, massifs fleuris, jardins d'agrément, espace verts, golfs particuliers **interdits**

sauf cas particuliers des plantations d'arbres/arbustes de - de 3 ans : interdit de 8h à 20h et limité à 2x par semaine. L'arrosage depuis une réserve d'eau (par récupération des eaux de toiture) n'est pas concerné.



Arrosage des terrains de sport **interdit**

sauf terrains de sport d'enjeu national ou international sous modalités.



Lavage de véhicule et engins nautiques **interdits**

sauf impératif sanitaire et stations de lavage fonctionnant en circuit fermé.



Nettoyage des façades, toitures, trottoirs, voiries et autres surfaces imperméabilisées **interdites**

sauf impératif sanitaire et sécuritaire et réalisé par une collectivité ou une entreprise.



Remplissage de piscines domestiques de + d'1m³ **interdit**



Alimentation des fontaines publiques et privées d'ornement en circuit ouvert **interdite**

dans la mesure où c'est techniquement possible.

Plus d'informations :

<https://www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Cadre-de-vie-eau-environnement-et-risques-majeurs/Secheresse>



**ÉCONOMISER L'EAU, C'EST
PROTÉGER LA RESSOURCE ET
RÉDUIRE SES DÉPENSES !**